

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DE LA QUINCAILLERIE ET DES
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

**ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2022**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Groupe RDL Victoriaville SENCRL¹

Victoriaville
Le 20 avril 2023

¹ Par Joël Minville, CPA auditeur

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX**Résultats****Pour l'exercice clos le 31 décembre****2022****2021****PRODUITS**

Subventions (annexe A)	31 353 \$	144 274 \$
Autofinancement (annexe B)	1 215 939	1 049 374
	1 247 292	1 193 648

CHARGES

Coûts directs des activités (annexe C)	829 125	751 409
Frais d'administration (annexe D)	284 430	215 104
Frais de défense d'intérêts (annexe E)	55 121	74 443
Amortissement (annexe F)	4 280	8 131
	1 172 956	1 049 087

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION **74 336** 144 561**PERTE SUR CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES** **(551)** -**EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES** **73 785 \$** 144 561 \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX**Évolution de l'actif net****Pour l'exercice clos le 31 décembre**

	Investi en immobi- lisations corporelles et actifs incorporels	Non affecté	2022 Total	2021 Total
SOLDE AU DÉBUT	9 256 \$	534 722 \$	543 978 \$	399 417 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(4 831)	78 616	73 785	144 561
Investissement en immobilisations corporelles et actifs incorporels	6 107	(6 107)	-	-
SOLDE À LA FIN	10 532 \$	607 231 \$	617 763 \$	543 978 \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX

Bilan

Au 31 décembre

2022

2021

ACTIF**ACTIF À COURT TERME**

Trésorerie	418 869 \$	357 802 \$
Clients	210 956	135 847
Clients - organisme sous influence notable	85 030	85 030
Subvention	51 229	49 830
Frais payés d'avance	29 532	25 149

795 616 653 658**PLACEMENT** (note 3)

- 66 562

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)**10 086** 8 365**ACTIFS INCORPORELS** (note 5)**446** 891

806 148 \$ 729 476 \$**PASSIF****PASSIF À COURT TERME**

Créditeurs (note 6)	120 303 \$	161 963 \$
Produits reportés	48 082	3 535
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 7)	20 000	-

188 385 165 498**DETTE À LONG TERME** (note 7)

- 20 000

188 385 185 498**ACTIF NET****ACTIF NET INVESTI EN IMMOBILISATION CORPORELLES ET ACTIFS
INCORPORELS****10 532** 9 256**ACTIF NET NON AFFECTÉ****607 231** 534 722

617 763 543 978

806 148 \$ 729 476 \$

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX**Flux de trésorerie****Pour l'exercice clos le 31 décembre****2022****2021****ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

Excédent des produits sur les charges	73 785 \$	144 561 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 835	7 240
Amortissement des actifs incorporels	445	891
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	551	-
	78 616	152 692
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Clients	(75 109)	117 670
Clients - organisme sous influence notable	-	4 290
Subvention	(1 399)	(15 608)
Frais payés d'avance	(4 383)	(12 241)
Créditeurs	(41 660)	(41 934)
Produits reportés	44 547	(71 249)
	612	133 620

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'un placement	-	(1 652)
Encaissement d'un placement	66 562	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 249)	-
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	1 142	-
	60 455	(1 652)

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

Remboursement de la dette à long terme	-	(20 000)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	61 067	111 968
TRÉSORERIE AU DÉBUT	357 802	245 834
TRÉSORERIE À LA FIN	418 869 \$	357 802 \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2022

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et est, par conséquent, exempté des impôts sur le revenu. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il a pour but l'étude, la défense et le développement des intérêts socio-économiques et moraux de ses membres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net au cours de l'exercice.

Autofinancement

L'organisme comptabilise ses produits lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Ventilation des charges

Les salaires comptabilisés à l'état des résultats sont répartis de la façon suivante :

	Coûts directs des activités	Administration	Frais de défense d'intérêts
Contrôleuse, comptabilité et gestion	0 %	100 %	0 %
Cheffe de la direction	33 %	67 %	0 %
Président	50 %	5 %	45 %
Autres employés	70 %	30 %	0 %

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de la trésorerie, des comptes clients et de la subvention.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Matériel et outillage	Linéaire	3 ans
Matériel informatique	Dégressif	30 %
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %

Actifs incorporels

Le site internet est comptabilisé au coût. Il est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 50 %.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel amortissable sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. PLACEMENT

	2022	2021
Dépôt à terme, échu au cours de l'exercice	- \$	66 562 \$

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	2022 Valeur nette	2021 Valeur nette
Améliorations locatives	- \$	- \$	- \$	1 824 \$
Matériel et outillage	19 734	19 734	-	-
Matériel informatique	27 271	23 181	4 090	4 320
Mobilier de bureau	16 939	10 943	5 996	2 221
	63 944 \$	53 858 \$	10 086 \$	8 365 \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX
Notes complémentaires
Au 31 décembre 2022

5. ACTIFS INCORPORELS

			2022	2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Base de données	19 500 \$	19 500 \$	- \$	- \$
Site internet	74 251	73 805	446	891
	93 751 \$	93 305 \$	446 \$	891 \$

6. CRÉDITEURS

	2022	2021
Fournisseurs	44 414 \$	45 043 \$
Salaires et vacances	67 744	101 653
Retenues à la source et charges sociales	3 966	2 992
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	4 179	12 275
	120 303 \$	161 963 \$

7. DETTE À LONG TERME

	2022	2021
Emprunt de 60 000 \$, déduction faite d'une aide financière de 20 000 \$, assortie de certaines conditions, sans intérêts, échéant en décembre 2023, garanti par le gouvernement fédéral	20 000 \$	20 000 \$
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	(20 000)	-
	- \$	20 000 \$

Les versements en capital estimatifs à effectuer au cours du prochain exercice sont de 20 000 \$.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2022 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et de sa dette à long terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et à la subvention.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La société n'exige généralement pas de caution.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

9. ENGAGEMENTS

Bail

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail venant à échéance le 31 mai 2027 totalise 137 010 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2023	30 625 \$
2024	30 625 \$
2025	31 135 \$
2026	31 500 \$
2027	13 125 \$

Contrat de travail

L'organisme s'est engagé, par contrat de travail, à payer une prime de départ à un employé. La prime payable au 31 décembre 2022 est de 0 \$. La prime sera augmentée, en moyenne, de 5 000 \$ par année et ce, jusqu'au 31 janvier 2028, soit pour la durée du contrat. La prime de départ s'accumule à concurrence d'une année de salaire. Une charge de 0 \$ a été comptabilisée au 31 décembre 2022 pour la prime de départ courue.

Ce contrat de travail prévoit aussi un boni annuel correspondant à 10 % du résultat net audité, limité à 5 000 \$. Une charge de 5 000 \$ a été comptabilisée au 31 décembre 2022 pour ce boni couru.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2022.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX**Renseignements complémentaires****Pour l'exercice clos le 31 décembre****2022****2021****ANNEXE A - SUBVENTIONS**

Ministère de l'Économie et de l'Innovation	13 737 \$	9 122 \$
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	17 616	51 329
Subvention salariale d'urgence du Canada	-	49 841
CNESST	-	22 500
Autres	-	11 482
	31 353 \$	144 274 \$

ANNEXE B - AUTOFINANCEMENT

Annonces publicitaires	425 474 \$	430 000 \$
Commandites et ristournes	236 107	163 484
Cotisations	265 217	229 111
Participation aux activités	289 141	226 779
	1 215 939 \$	1 049 374 \$

ANNEXE C - COÛTS DIRECTS DES ACTIVITÉS

Salaires et charges sociales	296 744 \$	336 112 \$
Commissions et charges sociales	56 572	46 998
Consultants	22 337	19 020
Développement technologique	1 343	1 114
Graphisme, audio-visuel et photographie	87 592	68 259
Impression	57 472	43 597
Marketing	1 810	428
Poste et diffusion	30 176	31 882
Rédaction et traduction	24 909	14 859
Représentation et déplacements	19 722	6 318
Services aux participants	230 448	182 822
	829 125 \$	751 409 \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX**Renseignements complémentaires****Pour l'exercice clos le 31 décembre****2022****2021****ANNEXE D - FRAIS D'ADMINISTRATION**

Salaires et charges sociales	157 069 \$	98 990 \$
Assemblée générale et conseil d'administration	336	306
Assurances	3 942	3 384
Communications	7 459	7 544
Créances douteuses	3 750	2 900
Dépenses informatiques	20 827	24 000
Énergie	3 426	4 734
Entretien et réparations	4 375	2 269
Formation	18 411	6 146
Fournitures de bureau	10 485	12 094
Frais bancaires	7 599	6 229
Loyer	33 130	34 036
Publicité et promotion	499	709
Représentation et déplacements	1 959	667
Services professionnels	11 163	11 096
	284 430 \$	215 104 \$

ANNEXE E - FRAIS DE DÉFENSE D'INTÉRÊTS

Salaires et charges sociales	45 010 \$	56 436 \$
Consultants	9 800	17 344
Publicité et promotion	-	114
Représentation et déplacements	311	549
	55 121 \$	74 443 \$

ANNEXE F - AMORTISSEMENT

Amortissement des immobilisations corporelles	3 835 \$	7 240 \$
Amortissement des actifs incorporels	445	891
	4 280 \$	8 131 \$